



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉCOLES ROY ET JOLY
ÉCOLE JOLY – Mardi, 2 octobre 2023
19 h– Local 08
Procès-verbal

Étaient présents(es) : Parents d'élèves : Mme Jessie Bérubé Mme Annie Galipeau Mme Valérie Jomphe

M. Michel Pelletier M. Pascal Tremblay Gagnon Mme Cindy Simard

Personnel école : Mme Nancy Chamberland Mme Audrey Cummings Mme Chantal Désilets

Mme Vicky Dumont Mme Maude Fréchette Mme Marilyn Roy

Communauté : M. Gilles Goulet

Invités :

Participait également : Mme Chantal Dubé, directrice

Secrétaire :

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
1. Bienvenue, vérification du quorum (art. 61 LIP) et ouverture de la séance	Mme Chantal Dubé souhaite la bienvenue et après vérification du quorum, la réunion débute à 19 h.	
2. Présentation des membres du conseil (5 minutes)	Les membres du conseil d'établissement font un tour de table pour se présenter.	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p>3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (2 minutes)</p>	<p>IL EST PROPOSÉ par Mme Vicky Dumont</p> <p>QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.</p> <p>ADOPTÉE à l'unanimité</p>	<p>R-CÉ 23-24-001</p>
<p>4. Élection des officiers (15 minutes)</p> <p>4.1. Présidente</p> <p>4.2. Vice-présidente</p> <p>4.3. Secrétaire</p> <p>4.4. Trésorière</p> <p>4.5. Nomination des représentants de la communauté (art. 42 LIP)</p> <p>Secrétaire et trésorière nommées par la direction (art. 69 LIP)</p>	<p>Voici les membres élus :</p> <p>Mme Cindy Simard au poste de présidente</p> <p>M. Michel Pelletier au poste de vice-président</p> <p>Mme Jessie Bérubé au poste de secrétaire et trésorière</p> <p>M. Gilles Goulet sera le représentant de la communauté.</p>	
<p>5. Procès-verbal de la réunion du 20 juin 2023 (5 minutes)</p> <p>5.1. Adoption</p> <p>5.2. Suivi</p>	<p>IL EST PROPOSÉ par Mme Cindy Simard</p> <p>QUE le procès-verbal de la rencontre du 20 juin 2023 soit adopté tel que présenté.</p> <p>ADOPTÉE à l'unanimité</p>	<p>R-CÉ 23-24-002</p>

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
	<p>IL EST PROPOSÉ par M. Pascal Tremblay Gagnon</p> <p>QUE le document des règles de régie interne soit approuvé tel que présenté.</p> <p>APPROUVÉE à l'unanimité</p>	
<p>8. Formulaires</p> <p>8.1. Président(e) du conseil d'établissement</p> <p>8.2. Représentant au conseil d'établissement</p> <p>8.3. Dénonciation d'intérêt (art. 70 LIP)</p>	<p>Les membres du conseil d'établissement signent les différents formulaires.</p>	
<p>9. Point de la direction</p> <p>9.1. Programmation des activités et sorties 2022-2023 (approbation)</p> <p>9.1.1. Reddition de compte 2022-2023</p>	<p>Mme Chantal Dubé réitère le rôle de L'OPP lors des activités et les sorties scolaires.</p> <p>Mme Valérie Jomphe questionne les mandats pour l'OPP pour la programmation 2023-2024. Les mandats seront corrigés afin de montrer la bonne information</p> <p>Campagne de financement : Équipe Roy l'orientation prise une campagne de financement aux 2 ans.</p> <p>Les membres du CÉ reviennent sur la campagne de financement 2022-2023 et sur les enjeux soulevés lors de la dernière campagne à Joly. La recommandation est de mieux définir/clarifier les objectifs de la campagne. Le CÉ demande également de bonifier la sortie de fin d'année pour les 4^e année.</p> <p>L'orientation du CE est d'approuver la campagne aux 2 ans pour l'école Roy.</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p>9.2. Plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence (information)</p>	<p>Reddition de compte : Mme Chantal Dubé énumère les différentes donations reçues par différents organismes de la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 000 \$ à Roy de la St-Vincent-de-Paul féminine • 2 000 \$ à Joly de la St-Vincent-de-Paul féminine • 1 425 \$ à Joly du Club optimiste <p>Mme Chantal fait le tour des sorties scolaires avec le coût propre pour chacune des sorties</p> <p>L'objectif est d'auto-financer les sorties pour éviter le plus possible des sorties de fond pour les parents.</p> <p>IL PROPOSÉ par Mme Annie Galipeau</p> <p>QUE la programmation des activités et sorties soit approuvée avec les quelques corrections pour l'OPP (mandats vs implication).</p> <p>APPROUVÉE à l'unanimité</p> <p>Il y eu une nouvelle loi au mois d'août (Protecteur national de l'élève) et par conséquent, l'équipe école est en attente de mettre les bons libellés en lien avec la nouvelle loi dans les plans d'actions. L'équipe école est en consultation avec les élèves pour revoir le plan école. Celui-ci sera divulgué lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement au mois de décembre.</p>	<p>R-CÉ 23-24-005</p>

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
9.3. Prêt des locaux (approbation)	<p>Nous avons une entente de partenariat (protocole d'entente) avec la ville de Rivière-du-Loup pour la location des locaux des écoles Roy et Joly.</p> <p>IL PROPOSÉ par Mme Maude Fréchette</p> <p>QUE les prêts de locaux soient approuvés tels que présentés.</p> <p>APPROUVÉE à l'unanimité</p>	R-CÉ 23-24-006
9.4. Normes et modalités (information)	<p>Mme Chantal présente à titre d'information les normes et modalités qui a été mis sur le site école au courant de la dernière année. Les informations sur les évaluations et les critères d'évaluation s'y retrouvent.</p>	
9.5. Projet éducatif (information)	<p>Un sondage aux parents de Roy et Joly sera envoyé dans les prochains jours et par la suite, le comité tiendra sa première rencontre.</p>	
9.6. Frais chargés aux parents (information)	<p>On se base sur la Politique des frais chargés aux parents. Nos encadrements sont revus annuellement au printemps.</p>	
9.7. Service de garde et service de traiteur (information) et service de surveillance du midi (orientation)	<p>Le service de garde au niveau de l'école Joly jongle avec un manque de personnel. Il y a présentement 3 postes vacants et l'équipe est en recherche de personnes pour combler ces postes. L'heure de diner représente une obligation de</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p>9.8. Sollicitation OBNL et autres</p> <p>9.9. Soutien en classe : préscolaire et 1^{er} cycle (information)</p> <p>9.10. Autobus vs stationnement – école Joly (information)</p>	<p>garder les élèves. Plusieurs enjeux et pistes de solution sont présentement sur la table. Avec la venue de la nouvelle école, le transport du midi sera aboli. La problématique est le midi et le soir. L'équipe école est à regarder les pistes de solution.</p> <p>L'équipe école reçoit beaucoup de demandes et seulement celles qui touchent la mission éducative de l'école Roy Joly sont considérées.</p> <p>L'an dernier le ministère a envoyé un projet pilote pour avoir de l'aide en classe. Nous sommes à l'an 2 et il y a 3 écoles dans le centre de service qui ont été sélectionnées. Le centre de services a pris comme orientation pour l'année de permettre à du personnel de faire du soutien à la classe. Pour l'école Roy, il a eu 54,6 heures attribuées et donc il y a eu bonification des horaires de certaines éducatrices en service de garde avec ce mandat.</p> <p>En début d'année scolaire, la Ville de Rivière-du-Loup a demandé au CSS de ramener les autobus dans la cour de l'école. Ceci est une décision de la Ville. Les parents collaborent bien avec ce changement.</p>	
<p>10. Correspondance</p>	<p>Aucune correspondance.</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
11. Question du public	Aucune question.	
12. Levée de l'assemblée	<p>IL EST PROPOSÉ par M. Michel Pelletier</p> <p>QUE l'assemblée soit levée 21 h 05</p> <p>ADOPTÉE à l'unanimité</p>	R-CÉ 23-24-007

Cindy Simard, présidente

Chantal Dubé, directrice